

Autrement ces services de bacs devraient être exploités par le ministère des Transports, les départements de la Marine, qui ne sont pas établis à des fins commerciales. Ai-je tort ou raison?

M. Cloutier: Vous avez raison dans ce cas, sénateur Benidickson, mais le déficit du réseau du National-Canadien répond pour \$21 millions du déficit ferroviaire de \$21,245,100.

Le sénateur Benidickson: Ai-je raison de supposer qu'en plus d'un déficit pour le National-Canadien le budget comprendra des déficits spécifiques et distincts à l'égard des opérations et des services que le National-Canadien ne fait qu'administrer, tels le chemin de fer de la baie d'Hudson, et autres services dont a parlé le sénateur Smith. Ces services s'ajouteraient-ils aux déficits dont nous parlons actuellement?

M. Cloutier: Non. Le déficit de \$21,245,100 comprend: le déficit des réseaux du National-Canadien, \$21 millions—et cela est prévu au budget—puis le service de bac de Terre-Neuve et ports terminus, un déficit de \$1,159,000; et un déficit pour le service de bac entre Yarmouth et Bar Harbour, \$101,300. Les déficits de ces deux services de bac se chiffrent à \$1,260,300. Le déficit du réseau du National-Canadien qui comprendrait les services que vous avez mentionnés, sénateur Benidickson, se monte à \$21 millions.

Le sénateur Benidickson: Ce montant comprend-il le déficit du chemin de fer de la baie d'Hudson?

M. Cloutier: Dans la mesure où il fait partie du réseau du National-Canadien, il serait compris dans le déficit de \$21 millions.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): Puis-je ajouter que lorsque j'ai fait une interruption il y a quelques minutes je m'étais embrouillé en lisant les crédits. Je n'étais pas même rendu au point où l'on indique le total. Toute la discussion portait sur les opérations des services de bac et je croyais que nous nous occupions nous-mêmes de cette affectation. Je comprends maintenant très bien l'intervention du sénateur Benidickson. Je crois qu'elle était très juste. J'espère que l'occasion se présentera, c'est-à-dire que quelque autre forme de vérification, par un vérificateur du gouvernement ou au sein du ministère des Transports, permettra à l'auditeur général de s'assurer que les pratiques de comptabilité sont telles que le crédit que nous examinons actuellement et qui se rapporte au réseau du National-Canadien, en est un qu'il est à propos pour nous d'examiner lorsque

nous en arrivons à l'aspect législatif de toute cette question.

Le sénateur MacKenzie: Ma question porte sur un autre point, mais j'aimerais en passant présenter un point de vue, à savoir, qu'on laisse entendre qu'il y aurait une différence dans ce qu'on pourrait appeler l'honnêteté des vérificateurs du gouvernement et celle des vérificateurs privés. C'est un point qui m'intéresse, parce que souvent on prétend le contraire, c'est-à-dire, que si les vérificateurs sont sous le contrôle du gouvernement, ils seront plus portés à cacher certaines choses que ne le seraient des vérificateurs privés. Je ne suis ni un vérificateur ni un comptable agréé, de sorte que je n'ai pas de droits acquis. A part cela, la question que je veux poser c'est que je comprends que ces fonds sont prévus dans le budget de 1967-1968 et non de 1968-1969.

Le président: 1967-1968.

Le sénateur MacKenzie: Et à moins que le budget supplémentaire ne soit adopté par quelqu'un dans un assez proche avenir, les difficultés de certains des ministères continueront. Je vous en donnerai un exemple. A la page 20 il y a un crédit, sous le Secrétaire d'État, se rapportant à la Commission du Centenaire, dont je suis l'un des directeurs. Nous espérons qu'au 31 mars nous aurons rempli notre mandat, peut-être pas avec honneur mais non avec honte. Y a-t-il des moyens de faire approuver ce budget supplémentaire sans discussion?

M. Cloutier: La réponse à la question que vous posez pour ce qui touche la Commission du Centenaire est nettement «non». Le crédit que vous mentionnez est le «1c» sous le Secrétaire d'État. Le but de ce crédit est de pourvoir aux dépenses finales de la Commission du Centenaire, de la terminer et de donner au ministère du Secrétaire d'État le mandat de s'acquitter de ce qui doit être fait, de payer les factures et le droit d'auteur et le reste. Si ce budget supplémentaire n'est pas passé par le Parlement, cela ne pourra se régler et la Commission du Centenaire continuera simplement d'exister.

Le sénateur MacKenzie: Cela pourrait vouloir dire qu'elle continuera à fonctionner pendant trois mois encore. Je ne reçois pas de traitement, je veux être débarrassé de tout cela.

Le sénateur Croll: M. Cloutier, toute dépense d'un dollar au gouvernement se fait-elle par votre canal?

M. Cloutier: Oui, c'est-à-dire l'autorisation à cet égard.